



# L'origine du mal...

**NOTE D'ORGANISATION DES SERVICES DE LA DI DE LILLE  
du 4 juillet 2019**

*C'est bien connu l'administration n'ayant visiblement pas la capacité de discipliner correctement les détentions, celle-ci s'évertue régulièrement à taper sur le dos des Personnels, en atteste une fois de plus le torchon de service émanant de la directrice interrégionale visant à « discipliner les gens disciplinables » en cette période estivale.*

En effet, en date du 04 juillet dernier, notre Grande Patronne en bonne gestionnaire, n'hésita pas à envoyer au chef d'établissement (*pour transmission aux planificateurs*) un véritable réquisitoire sur « les abus et l'indiscipline » manifestent des Agents.

## VIVE L'INQUISITION !!

Le DIOS, tel le grand inquisiteur, et nous l'avons bien constaté lors du dernier CTI, prend un plaisir non dissimulé à décortiquer, examiner, critiquer, ses petites statistiques sur l'absentéisme et l'utilisation des heures supplémentaires, pratiquant ouvertement le dénigrement des Personnels, n'hésitant pas à ricaner en évoquant ouvertement des postes en détention couverts soit disant pour faire plaisir aux copains...**la blague !** Il est vrai que pour certains « bureliers », une gestion d'établissement se résume à un tableau excel, *un jeu vidéo quoi...Pathétique !*

Dans cette note figure également la notion de « punition » pour les agents revenant de maladie ou d'accident de travail : « *mise en place d'un service individualisé sur la durée de l'absence ou sur un cycle de travail...* »

➔ **Allez c'est offert par la maison, une petite volante !!**

Mais encore, y figure également une notion de disponibilité supplémentaire pour des Femmes et des Hommes qui ne voient déjà que peu leurs proches : « *tous les personnels de surveillance ont l'obligation de transmettre leurs coordonnées téléphoniques* »

➔ **N'étant pas soumis à l'article 10, et donc aux astreintes, l'administration n'a aucunement le droit d'obliger un Surveillant à répondre aux appels sur son téléphone personnel, nous rappelons également qu'un message téléphonique n'a aucune valeur...et puis quoi encore !**

Les postes fixes apprécieront : « *les états d'heures supplémentaires de quelques minutes...ne seront plus validés...* », « *la mise en paiement concerne uniquement des heures supplémentaires effectuées dans le cadre de renfort en détention... (soir, coupure, etc), fouilles sectorielles et extractions* »,

➔ **Pour la DI les postes fixes usent et abusent de stratagèmes pour dépouiller l'administration, et les services effectués en sus sont cadeaux...Merci qui !! Et que faites-vous du libre choix de récupération ou de paiement des heures ?? Encore une fois vous bafouez sans complexe les droits des Agents !**

Également : « *les horaires variables pour les postes fixes dont la mission n'est pas en lien direct avec les horaires de la détention deviennent le principe. L'horaire fixe devient l'exception... Les heures écrêtées... ne doivent plus être ajoutées en nécessités de service par le planificateur* »

➔ **Même si cette gestion pourrait être bénéfique pour les Agents, sa mise en place a pour but caché de limiter une fois de plus les mises en paiement d'heures, et la notion de récupération ? Elle est où hein ? Allez ça gratte encore un peu !**

On continue dans le honteux : « ...des dépassements des 108h/trimestre sont reportés régulièrement, ces heures ne pouvant être rémunérées, doivent être limitées et récupérées dans un délai de 2 mois au risque d'être définitivement perdues. »

➡ **Macron fait des émules, travailler plus pour gagner moins...bah bien sur !**

Pour dissuader les vilains Personnels que nous sommes de prendre la clef des champs, rien de mieux que quelques coups de bâtons : « Les actions à mener contre l'absentéisme...1 Étudier au cas par cas les situations des agents qui sont en poste aménagés, ... à ré-adresser au médecin de prévention »

➡ **Allez dégageons vite les blessés en service par exemple, très classe, merci d'être venu au revoir Madame/Monsieur.**

Et la suite «2- *entretien retour de CMO*; 3-Absences injustifiées : 1ère absence 1/30ème, 2ème absence 1/30ème + 1 DE = *avertissement*, 3ème absence 1/30ème + DE = *blâme* »

➡ **Le retour de la question-nette systématique...bienveillance ou curiosité malsaine ? Et quid de ces sanctions automatisées d'un autre temps qui feront qu'un agent ayant eu une absence injustifiée il y a 5 ans, prendra un avertissement en cas de récidive. Et oui pas de notion de temps pour sanctionner, aucune garantie de défense, un coup de bâton direct !**

Encore une fois vous aurez compris chers Collègues que nos décideurs n'ont pour objectif que de vous matraquer un peu plus, encore plus, toujours plus... Pour nous **Force Ouvrière**, il eut été plus judicieux de rappeler par exemple aux gestionnaires, de bien vouloir remettre le compteur à zéro d'un agent mis arbitrairement en heures négatives sur un mois d'absence complet... **ENCORE UN ABUS !**

Ou bien encore de rappeler le devoir de bienveillance de l'administration envers les Personnels qui accomplissent leurs services chaque jour dans des conditions déplorables, que ce soit par exemple lors de demandes de congés pour enfants malades ou événements familiaux, heureux comme malheureux d'ailleurs...

**La production de ce genre de « torchon » à fort pouvoir vomitif, ne nous étonne pas, tant notre direction interrégionale, menée à la baguette par un chef d'orchestre, qui n'écoute que lui-même, ne fait que jouer pour les sourds !**

**Complètement incompréhensible!  
Et irrespectueux, les Agents apprécieront !**

**L'UISP FO des Hauts-De-France** s'insurge contre cette technique « par l'intimidation » digne d'un autre âge, et s'opposera avec force à ses applications locales.

**L'UISP FO des Hauts-De-France** demande le retrait de cette « note », ayant clairement un but comptable dénué de toute considération d'humanité.

**L'UISP FO des Hauts-De-France** exige que des discussions s'ouvrent sur les organisations de services pour le bien être des Personnels et non l'inverse, nous ne marcherons pas au fouet n'en déplaise...

**« Seul un idiot mesure la profondeur de l'eau avec ses deux pieds. »**

A Lille, le 16 juillet 2019  
Pour l'UISP-FO des Hauts-de-France

LENGLET Yannick

JEANNIOT Jeremy